

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 5 juin 2026

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	22 mai 2026	22 mai 2026
23	19	23		

**Délibération n° 2026 06 05 : BP lotissement 2026 - annule et remplace la délibération n°20260423**

L'an deux mille vingt-six, **vendredi 5 juin** à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

<b>Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Joëlle GATINE, Jean-Luc PROQUIN, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Laurent VIVIER, Cédric ROUSSEAUX, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Clara FORGERIT, Jean François MALTERRE, Marie-Thérèse DUBOIS, Alain BRASSEAU.</b>
<b>Membres absents non représentés : Néant</b>
<b>Membres absents représentés : Arnaud THOMAS (donne pouvoir à Cédric ROUSSEAUX), Gwenaëlle DENIS (donne pouvoir à Nadia MORIN), Benjamin HUMEAU (donne pouvoir à Martine YVON), Delphine VINET (donne pouvoir à Sébastien ROCCHI).</b>
<b>Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ</b>

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Considérant** le mail de la DGFIP indiquant que le budget lotissement comporte des erreurs, il est demandé au conseil municipal de revoter le budget annexe lotissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	157 418.04	157 418.04
Section d'investissement	314 835.10	314 835.10
<b>TOTAL</b>	<b>472 253.14</b>	<b>472 253.14</b>

Dépenses et recettes de fonctionnement : 157 418.04€

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2026
605-011 – achat de matériel	0.49
71355-042 – Variation de stocks (reprise SI)	157 417.55
<b>TOTAL</b>	<b>157 418.04</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2026
71355-042 – Variation des stocks (SF)	157 417.55
002 – Report à nouveau	0.49
<b>TOTAL</b>	<b>157 418.04</b>

Dépenses et recettes d'investissement : 314 835.10 €

INVESTISSEMENT 2026	DEPENSES	RECETTES
001 résultat reporté	157 417.55	
3355-040 Variation de stocks ter. Aménag.	157 417.55	157 417.55
168748-016 Autres communes		157 417.55
<b>TOTAL</b>	<b>314 835.10</b>	<b>314 835.10</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **Approuve** le Budget Primitif 2026 du lotissement arrêté comme ci-dessus :
  - o au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
  - o au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

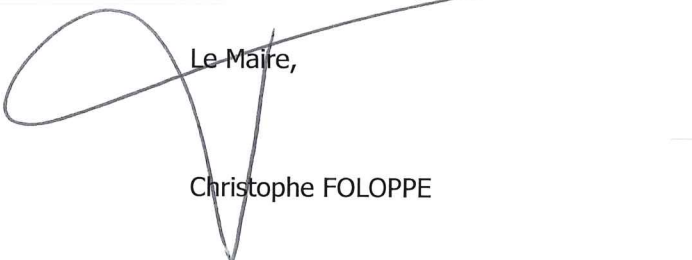
SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance,

  
Valérie RIVÉ



Le Maire,



Christophe FOLOPPE